

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE  
CLEMENT MAROT  
59 rue des Augustins  
46000 CAHORS



Tél. : 05 65 35 86 67

Fax : 05 65 35 86 63

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

OBJET DU MARCHE

**Transport d'élèves du lycée vers le lycée MONNERVILLE à  
CAHORS et le lycée Agricole du MONTAT  
durant l'année scolaire 2013/2014**

DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

**Lundi 24 juin 2013  
à 17h00**

POUVOIR ADJUDICATEUR

Lycée Clément Marot  
59 rue des Augustins  
46000 CAHORS

*Représenté par* : Jean-Luc D'ANGELO, Proviseur

Comptable assignataire des paiements : Agent comptable du Lycée Clément Marot

*Le présent document comporte 8 pages numérotées de 1 à 8.*

# **REGLEMENT DE CONSULTATION**

## **OBJET DU MARCHE**

Transport d'élèves du lycée Clément MAROT accueillis durant l'année scolaire 2013/2014 à l'internat du Lycée Gaston MONNERVILLE à CAHORS et au Lycée Agricole du MONTAT en raison des travaux engagés par le Conseil Régional.

## **MODE DE PASSATION DES OFFRES**

Procédure à l'issue de laquelle le présent marché est passé et référencé dans le Code des Marchés Publics (décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 CMP) :

Procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition.

## **DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :**

**Lundi 24 Juin 2013 à 17h00**

Les offres doivent être transmises par voie postale à l'adresse suivante :

Lycée Clément MAROT  
Service Intendance  
59 rue des Augustins  
46000 CAHORS

Les conditions générales et renseignements complémentaires sont à demander au responsable des contrats et marchés :

Tél. : 05.65.35.86.10  
Fax. : 05.65.35.86.63  
Mail : sylvie.raimbault@ac-toulouse.fr  
Adresse : Lycée Clément MAROT  
Service Intendance  
59 rue des Augustins  
46000 CAHORS

# **DISPOSITIONS DU MARCHÉ**

## **Article 1 : Objet de la consultation**

La présente consultation a pour objet le transport de 40 élèves entre le Lycée Clément Marot et le lycée Gaston MONNERVILLE à CAHORS et de 50 à 60 élèves entre le Lycée Clément MAROT et le Lycée Agricole du MONTAT du lundi soir au vendredi matin durant l'année scolaire 2013/2014.

## **Article 2 : Allotissement**

Le présent marché comprend un lot unique.

## **Article 3 : Durée du marché**

Année scolaire 2013/2014 (de début septembre 2013 à mi-juin 2014)

## **Article 4 : Organisation des transports :**

- Départ en direction des lycées MONNERVILLE et du MONTAT le lundi soir, mardi soir, mercredi soir et jeudi soir, de la place Charles de GAULLE, **à 21H00**.
- Retour des lycées MONNERVILLE et du MONTAT le mardi matin, mercredi matin, jeudi matin et vendredi matin pour une arrivée à **7H50** place Charles de GAULLE.

Durée de la prestation envisagée : 33 semaines sur le temps scolaire à compter de la rentrée 2013/2014 (de septembre 2013 à mi-juin 2014) à savoir 264 rotations maximum, le nombre de rotations pouvant varier en fonction du calendrier scolaire fixé par le rectorat.

Un calendrier précis sera communiqué fin août 2013 pour l'année scolaire et ajustable en fonction d'éventuelles modifications du calendrier scolaire.

## **Article 5 : Qualité**

Les prestations et les véhicules utilisés doivent répondre à toutes les normes en vigueur en matière de transport d'enfants et au CCAG fournitures et services. Les entreprises devront préciser par écrit sur la pièce n°2 les garanties en matière de sécurité.

## **Article 6 : Pièces constitutives du marché**

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous, énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières, daté et signé par le représentant qualifié du candidat ;
- L'attestation sur l'honneur annexée au présent document et prévue à l'article 45 du Code des Marchés publics, datée et signée par le représentant qualifié du candidat.
- Engagement de l'entreprise
- Acte d'engagement + RIB

## **Article 7 : Critères de jugement**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics.

Les critères de jugement sont, par ordre décroissant :

- le prix (80%)
- l'engagement du candidat et les documents fournis attestant des règles de sécurité (20%)

## **Article 8 : Mode de règlement**

Aucun acompte ou avance forfaitaire ne sera consenti.

Le mode de règlement proposé par la collectivité est le virement par mandat administratif sur présentation d'une facture en trois exemplaires, accompagnée d'un R.I.B.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Les factures devront parvenir au Lycée Clément MAROT de CAHORS suivant les modalités suivantes :

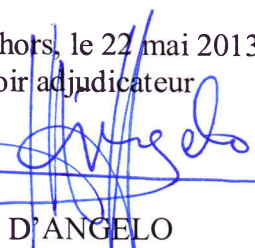
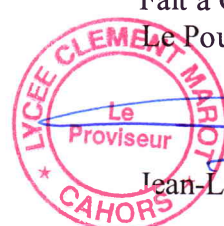
- Le 31 octobre 2013 pour la période Septembre-Octobre 2013
- Le 31 décembre 2013 pour la période Novembre-Décembre 2013
- Le 10 avril 2014 pour la période Janvier-Mars 2014
- Le 20 juin 2014 pour la période Avril-Juin 2014

**Seules les rotations réellement effectuées seront facturées.**

## **Article 9 : Conditions de résiliation**

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des Marchés Publics.

Les prestations devront respecter les modalités et les horaires fixés.

Fait à Cahors, le 22 mai 2013  
Le Pouvoir adjudicateur  
  
Le  
Proviseur  
  
Jean-Luc D'ANGELO

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**  
*(article 44-1 et 45-2 et 3 du Code des Marchés Publics)*

Je soussigné :

Agissant pour le compte de la société :

Siège social :

N° SIRET :

**ATTESTE SUR L'HONNEUR que :**

- je ne suis pas en redressement judiciaire, ou je joins le jugement correspondant,
- je ne tombe pas sous le coup d'une interdiction à concourir,
- l'entreprise que je représente, ou toute personne ayant agi sous son couvert, présente dans l'entreprise, n'ont pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles /324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail,
- le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L341-6, L341-6-4, L620-3, L143-3 et L143-5 du code du travail,
- je n'ai pas l'intention de faire appel pour l'exécution du marché à des salariés de nationalité étrangère. Toutefois, si j'y recours, je certifie que ces salariés seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France,
- j'ai satisfait à l'ensemble des obligations en matière fiscale et sociale prévues à l'article 43 du Code des Marchés Publics.

**Entreprise occupant au moins 20 salariés (soumise à l'article L323-1 du code du travail)**

- j'ai satisfait à l'ensemble des obligations découlant des articles L323-8-1, L323-8-2, L323-8-5 du code du travail.

**Signature de la personne ayant pouvoir d'engager la société :**

Nom et qualité du signataire :

A \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_  
Signature

**CAPACITE DU CANDIDAT**

Pièces à joindre :

- le justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce
- les certificats de qualifications professionnelles
- une déclaration indiquant le matériel et les moyens humains dont le prestataire dispose pour l'exécution du marché
- photocopie de l'attestation d'assurance

## **ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE**

**1) Certifie que l'entreprise que je dirige est inscrite à la DDE, au registre des transports routiers de personnes du département du siège social.**

**2) Chaque véhicule effectuant le transport possède à bord :**

- a) la carte grise ;
- b) l'attestation d'assurance : responsabilité civile, dommage aux biens, accidents, assistance rapatriement ;
- c) un billet collectif mentionnant :
  - Nom de l'entreprise
  - Nom du client
  - Adresse de prise en charge
  - Point de montée
  - Itinéraire prévisionnel aller
  - Destination
  - Point de descente
  - Retour
  - Nombre de chauffeurs
  - Nombre de passagers : enfants et adultes
- d) la carte violette à jour (moins de 6 mois) délivrée par le Service des Mines et autorisant la mise en circulation de chaque véhicule ;
- e) un chrono tachygraphe dont l'utilisation sera permanente durant toute la durée du déplacement ;
- f) des pictogrammes « Transport d'enfants » placés de manière visible à l'avant et à l'arrière.

**3) Les enfants et les adultes seront transportés tous assis.**

- Les bus sont équipés de ceinture de sécurité (à cocher si les bus utilisés pour la prestation en sont équipés).

Je soussigné

dirigeant de l'entreprise

M'engage :

- a) à effectuer les prestations dans le respect total des réglementations sociales et des transports (arrêté du 2 juillet 1982) ;
- b) à exiger des conducteurs le respect de la réglementation européenne ainsi que des temps de conduite et de repos (règlement CEE 3820/85 et 3821/85 du 20 décembre 1985).

A \_\_\_\_\_, le  
Le chef d'entreprise

**ACTE D'ENGAGEMENT – Transport d'élèves du lycée  
Clément MAROT vers le lycée MONNERVILLE à  
CAHORS et le lycée Agricole du MONTAT.**

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de :  
(intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

N° de téléphone :

E-mail :

Ayant son siège social à :  
(adresse complète et n° de téléphone)

**Immatriculation à l'INSEE**

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du règlement de la présente consultation, que je déclare accepter sans modifications ni réserves :

1) m'engage, conformément aux stipulations du présent document, à réaliser les prestations demandées, objet du marché, pour les montants indiqués ci-dessous :

Transport le soir vers le Lycée MONNERVILLE.....	PRIX UNITAIRE TTC
Transport le matin en venant du lycée MONNERVILLE .....	PRIX UNITAIRE TTC
Transport le soir vers le lycée du MONTAT .....	PRIX UNITAIRE TTC
Transport le matin en venant du lycée du MONTAT .....	PRIX UNITAIRE TTC

2) affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n°52-401 du 14 avril 1952.

3) demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant (**joindre un RIB**)

Bénéficiaire :
Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :
Code établissement :
Code guichet :
Numéro de compte :
Clé R.I.B. :

Cachet de l'entreprise

Fait à

le

Responsable légal de l'entreprise

NOM

Prénom

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement
---

Fait à Cahors, le

Le Pouvoir Adjudicateur

Le Provisseur